

# Commission de Suivi de Site du Bassin de Lacq

## Réunion du Bureau du 29 janvier 2019 à 17h00

### Compte-rendu

Membres du Bureau présents et personnes invitées :

Collège	Nom	Fonction
Président de la CSS	Jean-Pierre DUBREUIL (Pdt)	Maire de Lagor
collectivités territoriales	Jacques CLAVE	Maire de Mont
collectivités territoriales	Patrice LAURENT	Maire de Mourenx / Conseiller Régional
administrations	Thomas MARGUERON	ARS DD64
exploitant	Hervé BROUDER	Arkema Lacq/Mourenx
exploitant	Philippe CANIN	SOBEGI
personnes qualifiées	Laurence BOUHABEN	CCI Pau Béarn
personnes qualifiées	Benoît de GUILLEBON	Association Pôle Environnement Sud Aquitaine
personnes qualifiées	Patrice BERNOS	GIP Chemparc
riverains & associations	Gilles CASSOU	ARSIL
riverains & associations	Patrick MAUBOULES	SEPANSO Béarn
salariés	Jean Jacques LABARRERE	CHSCT Arkema Lacq/Mourenx
secrétariat	Nordine AÏT ALI	DREAL UD64
(invité)	Sylvie BROUAT	CCLO
(invité)	Sandrine COQUET	Épidémiologiste / Santé Publique France
(invité)	Christine CASTOR	Épidémiologiste / Santé Publique France

Excusé: Eddie BOUTTERA (Secrétaire Général préfecture)

#### Ordre du jour :

- Approbation CR des réunions de Bureau des 28 juin 2018 et 21 novembre 2018
- Étude exploratoire de morbidité du bassin de Lacq
- Points divers

#### **1) Validation des projets de CR des réunions de Bureau des 28 juin 2018 et 21 novembre 2018**

Les deux projets de compte-rendu du Bureau ont été préalablement diffusés aux membres du Bureau et n'ont pas fait l'objet de remarque. Les compte-rendus sont définitivement approuvés. Ils sont mis en ligne sur le site internet de la Préfecture<sup>1</sup> avec les documents de travail utilisés.

M Dubreuil informe les membres du Bureau de l'arrivée de M Philippe CANIN (président de la SOBEGI) au Bureau en substitution de Mme Alegre.

M Mauboules renouvelle à cette occasion sa remarque sur le manque d'assiduité des membres du Bureau.

M Aït Ali indique que, dans ce cadre, il convient sans doute d'avoir une réflexion en 2019 pour faire évoluer les règles de fonctionnement de notre commission et leur donner moins de rigidité. Il prend

<sup>1</sup> <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Cadre-de-vie-eau-environnement-et-risques-majeurs/Risques-technologiques/Prevention-des-pollutions-industrielles/Bassin-de-Lacq-CSS>

pour exemple la diffusion et la mise en ligne des comptes rendus de réunion, devant être validés à la réunion suivante avant leur mise en ligne.

Préalablement à l'ouverture des travaux du Bureau, M. le président donne la parole à M. Mauboules, à sa demande, et qui souhaite intervenir sur les propos tenus en fin de réunion lors de la dernière plénière. SEPANSO et ARSIL estiment que les propos tenus par l'adjoint au maire de Pardies n'étaient pas respectueux envers les personnes présentes et souhaitent qu'une décision d'exclusion à son encontre soit prise par la CSS.

M Dubreuil regrette la teneur des propos tenus en fin de réunion, alors que les débats avaient été jusque-là de bonne qualité. Il indique avoir pris l'initiative d'une rencontre avec M le Maire de Pardies et M le président de la CCLO suite à cette réunion. M le Maire de Pardies décidant que par la suite il serait personnellement présent en plénière.

## **2) Présentation par SPF des conclusions de l'étude exploratoire de morbidité (cf. Présentation jointe)**

Mme Castor présente les conclusions de l'étude exploratoire; cette étude ne vise pas à donner des résultats quantifiés de la morbidité mais conclue sur les investigations qui pourront être menées en fonction des données existantes.

Au niveau méthodologique, l'étude de morbidité sera une étude de type écologique, qui prendra en compte des données agrégées à l'échelle communale.

M Mauboules s'interroge sur l'absence de registre de cancer.

Mme Castor précise que seuls 17 départements de métropole disposent d'un tel registre pour les cancers de l'adulte; ces registres des maladies chroniques sont très coûteux et difficiles à entretenir.

M Mauboules rappelle la suspicion née de l'étude ISPED, et s'étonne que les services de l'État n'aient pas pris la décision de faire un registre de cancer dans le département.

Mme Castor précise que suite à l'étude ISPED, à l'époque, une démarche novatrice d'étude quantitative de risque sanitaire a été faite à l'échelle du bassin.

Mme Coquet, pour sa part, indique que ces registres sont nés d'une décision politique mais aussi d'initiatives locales pour porter de tels dispositifs qui, elle le rappelle, sont lourds à mettre en place et exigeants à mettre en œuvre. Ces registres ne sont pas les seuls outils de veille sanitaire.

Mme Castor rappelle l'existence d'autres bases de données : PMSI (hospitalisation), assurance maladie, affections longue durée, passages aux urgences au CH de Pau et Orthez (Oscour). Ces différentes bases pourront être utilisées en fonction des indicateurs retenus, mais en prenant en compte leurs limites.

En conclusion, Mme Castor indique que :

- l'étude de morbidité sera faite en utilisant les deux registres<sup>2</sup> pédiatriques nationaux, qui couvrent le département; cependant il sera certainement difficile de pouvoir conclure en raison du faible nombre de cas attendus. Il s'agira d'apporter une approche descriptive.
- pour les cancers de l'adulte, en l'absence de registre, une analyse à partir des données d'hospitalisations +/- ALD pourra être envisagée même si ce type d'analyse, à ce niveau géographique, n'a jamais été fait. Seront donc retenus, les indicateurs les plus robustes. Ces analyses seront dans tous les cas complétées par l'étude mortalité.

M Canin questionne sur la taille de l'échantillon de la population qui sera concernée par ces différentes études.

---

<sup>2</sup> Hémopathies malignes de l'Enfant (RNHE) et Registre National des Tumeurs Solides de l'Enfants (RNTSE)

Mme Castor précise que la zone d'étude couvre une population d'environ 90 000 personnes et que dans cette zone d'étude, la zone dite "exposée" retenue par l'étude ISPED couvre une population d'environ 25 000 personnes.

Les autres indicateurs sanitaires retenus dans l'étude de morbidité seront:

- les pathologies respiratoires aiguës et chroniques, les pathologies cardio-vasculaires de l'adulte,
- maladies endocriniennes (diabète),
- les pathologies de la thyroïde (enfant et adulte),
- la morbidité périnatale,
- les pathologies cutanées et oculaires (hors cancer), sous réserve de la qualité des données.

En raison de l'absence d'indicateur fiable, seront exclues de l'étude de morbidité les pathologies suivantes:

- pathologies du système nerveux,
- maladies digestives,
- néphropathies,
- maladie du sang,
- troubles immunitaires.

Ces pathologies exclues en raison du manque de robustesse des données disponibles pourront cependant être intégrées à l'étude de santé perçue.

Mme Castor présente également un développement spécifique de l'étude de morbidité en lien avec les émissions du site SANOFI de Mourenx.

M Mauboules souhaite savoir qui a fait la demande d'un volet spécifique aux émissions de SANOFI.

Mme Castor rappelle que ce choix n'est pas récent; il avait été annoncé lors de la CSS plénière de juillet. Il répond aussi à une interpellation de l'ARS envers SPF en août dernier.

Le calendrier des résultats est présenté:

- validation rapport faisabilité : 1er semestre 2019
- rédaction protocole étude morbidité : 1er et 2ème semestres 2019
- résultats définitifs : 2020

M Mauboules note à nouveau l'annonce d'un glissement, et souhaite avoir un planning global pour toutes les études.

Mme Coquet confirme que SPF continuera à présenter l'avancement de ces différentes études, qui demandent une grande rigueur scientifique.

M Dubreuil rappelle qu'aujourd'hui on a déjà un résultat intéressant qui confirme que l'étude de morbidité peut être faite et sera faite.

Mme Castor indique le caractère novateur de cette étude au plan national par son étendue et par la nature et la diversité des données qui vont être utilisées.

Pour les autres études, Mme Coquet précise le calendrier prévisionnel suivant:

- étude de mortalité résultat 1er semestre 2019,
- étude participative santé déclarée en 2020.

Cette dernière a débuté avec des rencontres entre SPF et les associations initialement prévues en décembre mais qui n'ont pu se faire qu'en janvier. La phase préparatoire, notamment de mise en place de la comitologie (instances participatives), va se nourrir de ces échanges. L'objectif de SPF est de mettre en œuvre sur le terrain cette étude de santé perçue en 2020. Aucune décision n'est prise encore sur le contenu de l'étude.

Mme Coquet interroge le Bureau de la CSS sur son souhait en matière de communication et de diffusion de l'étude de contexte local, dont les résultats ont déjà été présentés en juillet dernier en CSS plénière.

En lien avec la CSS, une communication globale de toutes les études a précédemment été envisagée sous le format d'une réunion publique. Le rapport définitif sur l'étude de contexte local sera prêt dès le 1er trimestre 2019 et sa mise en ligne interviendra en suivant. Les modalités de sa diffusion vont être discutées en comité éditorial SPF le 21 février.

M Laurent souhaite que le calendrier de restitution des autres études (et rappel de leurs objectifs) soit annoncé lors de la diffusion de l'étude de contexte local.

Le rapport définitif de l'étude de contexte local sera diffusé au Bureau. Une nouvelle réunion du Bureau est programmée le 7 mars à 17h; elle sera l'occasion de recueillir l'avis et les propositions du Bureau en ce qui concerne la diffusion de ce rapport.

### **3) Points divers**

Hors ordre du jour, M CASSOU remet à l'attention de tous les membres du Bureau une note du 28 janvier constatant "*que la qualité de l'air autour du site de Lacq s'est sévèrement dégradée*" depuis plusieurs jours. Cette note rapporte des symptômes tels que : "*ressentis de brûlures dans le système respiratoire ou des yeux, irritations nasales, éternuements, nez bouché, gorges irritées, maux de tête*" et demande à ce qu'une investigation très précise et poussée soit faite.

M Canin va demander à ce que ces investigations soient menées par l'ASL Induslacq.

M Mauboules revient sur les questions écrites posées par la SEPANSO lors du dernier Bureau, qui concernaient le fonctionnement des unités de SANOFI et de l'URS d'Arkema à Lacq. Pour les questions relatives au site de SANOFI à Mourenx, M Aït Ali a été destinataire d'une réponse écrite de SANOFI qui sera remise à la SEPANSO. Concernant les questions relatives à l'URS, M Brouder indique que la position d'Arkema est de ne pas faire de réponse écrite à SEPANSO dans le contexte où le procureur a été saisi de plainte visant l'URS. Il précise que pour lui les documents et les renseignements demandés par la SEPANSO ont été donnés par ARKEMA à la DREAL qui pourra les mettre à disposition des représentants du collège « riverains et association ».

Prochaine réunion du Bureau le 7 mars à 17h